

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

La présente est une estimation indépendante du coût d'une mesure budgétaire indiquée dans l'Énoncé économique de l'automne 2020. La liste des coûts prévus par le DPB pour la mise en œuvre des mesures mentionnées dans l'Énoncé peut être consultée sur [son site Web](#).

Date de publication : 2021-01-14

Titre abrégé : Soutien financier pour les familles ayant des enfants

Description : Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) de 1 200 \$ en 2021 pour chaque enfant de moins de six ans dont la famille a un revenu net rajusté de 120 000 \$ ou moins et est admissible à l'ACE.
Bonification de l'ACE de 600 \$ en 2021 pour chaque enfant de moins de six ans dont la famille a un revenu net rajusté de plus de 120 000 \$ et est admissible à l'ACE.

Bonification de l'Allocation spéciale pour enfants de 1 200 \$ en 2021 pour chaque enfant de moins de six ans confié aux services de protection de la jeunesse.

Données de base :	Variable	Source
	Nombre d'enfants confiés aux agences ou établissements fédéraux ou provinciaux, 2009-2010 à 2019-2020	Comptes publics 2020
	Proportion d'enfants âgés de moins de six ans en foyer d'accueil, 2011	Statistique Canada, Recensement de 2011
	Montant de l'ACE, 2021	BD/MSPS v. 28.0, rajustée en fonction du montant des prestations et des seuils de revenu annoncés en juillet 2020 pour l'année de programme 2020-2021, et projections du DPB concernant le revenu des ménages et l'IPC selon les Perspectives économiques et financières de septembre

Estimation et méthode de projection : **Allocation spéciale pour enfants**

Pour calculer le nombre d'enfants de moins de six ans admissibles à l'Allocation spéciale pour enfants en 2019-2020, le DPB a multiplié le nombre total d'enfants confiés aux agences ou établissements fédéraux ou provinciaux en 2019-2020 par la proportion d'enfants âgés de moins de six ans qui vivaient en foyer d'accueil en 2011. Pour calculer le nombre d'enfants qui seraient admissibles à l'allocation en 2020-2021 et 2021-2022, le nombre estimatif d'enfants admissibles en 2019-2020 a été majoré par l'augmentation annuelle moyenne du nombre d'enfants confiés aux agences ou établissements fédéraux ou provinciaux au cours des cinq dernières années. Ces chiffres ont ensuite été multipliés par 300 \$ pour 2020-2021 et par 900 \$ pour 2021-2022 afin de calculer le coût total pour ces années.

Allocation canadienne pour enfants

Le DPB a utilisé la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada pour déterminer le nombre d'enfants qui seraient admissibles à l'Allocation canadienne pour enfants en 2020-2021 et 2021-2022, en tenant compte du montant des prestations, des seuils de revenu et du revenu estimatif des ménages au cours de l'année de programme 2020-2021, majoré des projections du DPB concernant l'IPC et le revenu des ménages selon les Perspectives économiques et financières de septembre.

Résultats cumulatifs : Le coût total de la mesure est de 2,4 milliards de dollars fournis à 2,2 millions de bénéficiaires sur deux exercices.

Sources de l'incertitude : La BD/MSPS est une base de données simulée, et les calculs obtenus peuvent différer des paiements réels. De plus, la proportion d'enfants âgés de moins de six ans admissibles à l'allocation spéciale pour enfants peut différer du nombre utilisé. Le DPB ne prévoit pas de changement de comportement à la suite de cette annonce.

Préparée par : Kristina Grinshpoon <Kristina.Grinshpoon@parl.gc.ca>

Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coût total	589	1 767	-	-	-	-

Renseignements supplémentaires

En millions de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Allocation spéciale pour enfants	4	13	-	-	-	-
Allocation canadienne pour enfants	585	1 754	-	-	-	-
Coût total	589	1 767	-	-	-	-

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.